

→ Le séchage solaire de fourrage en grange : une alternative au profit de l'environnement

Cette technique allie protection de l'environnement, maîtrise de l'énergie et utilisation d'une énergie renouvelable



Principe de fonctionnement d'un séchage solaire en grange

Le séchage solaire du fourrage en grange est un mode de récolte et de conservation particulièrement efficace, économe en énergie et respectueux de l'environnement :

- La récolte et le séchage se font dans de très bonnes conditions,
- L'organisation du travail est facilitée (moins de passage...),
- Les nuisances sur l'environnement sont réduites de manière considérable (déchets, rejets polluants, limitation des intrants, valorisation des prairies naturelles...),
- La technique permet de maîtriser les consommations d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre induites grâce à l'utilisation de l'énergie solaire, gratuite et renouvelable.

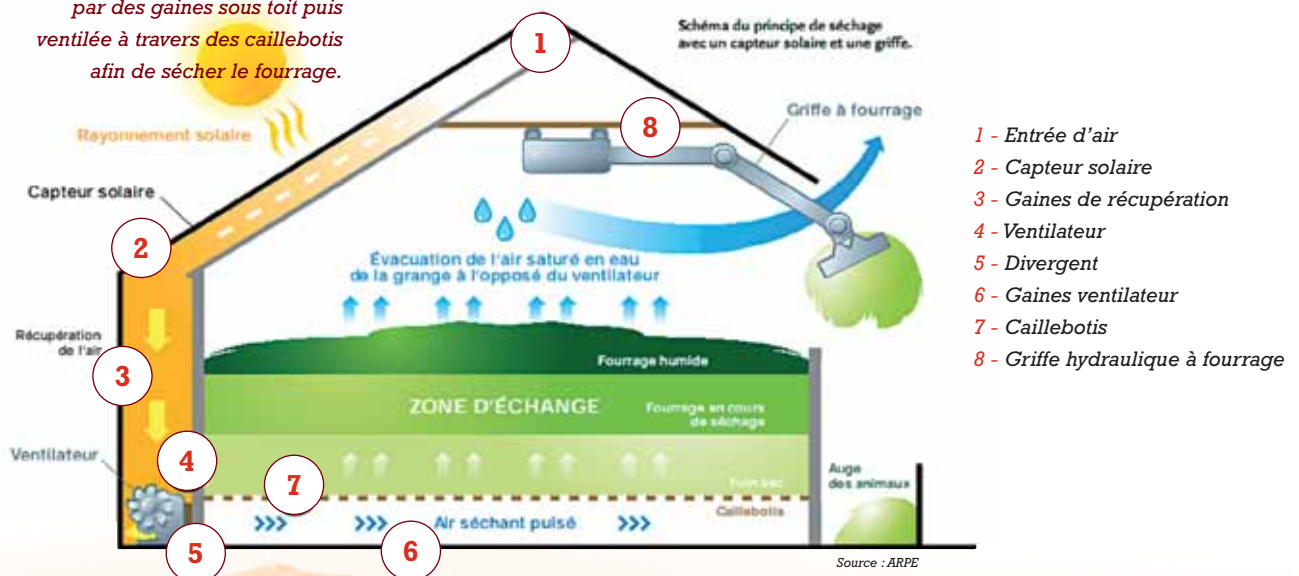
Présentation de l'exploitation du GAEC de La Terrasse dans le Livradois-Forez

Le GAEC de La Terrasse, dont l'activité principale est l'élevage de bovins lait à Courpière, s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'économies d'énergie.

- 1999 : Installation d'un récupérateur de chaleur sur le tank à lait pour réduire la consommation d'électricité du chauffe-eau dans la salle de traite.
- 2003 : Construction d'un bâtiment équipé d'un système de séchage solaire en grange.
- 2006 : Réalisation d'un bilan énergétique sur l'exploitation.

Aujourd'hui, toujours dans cette recherche d'efficacité énergétique, le GAEC réfléchit à d'autres projets (récupération des eaux de toiture, production d'électricité photovoltaïque, méthanisation...).

L'énergie solaire est récupérée par des gaines sous toit puis ventilée à travers des caillebotis afin de sécher le fourrage.



Contact

Contact agriculteur : GAEC de La Terrasse, La Terrasse, 63120 COURPIÈRE - Tél. : 04 73 53 12 05



Exploitation du GAEC de La Terrasse :

- 180 hectares de Surface Agricole Utile dont 155 hectares de prairies permanentes et temporaires,
- 80 vaches laitières,
- 250 tonnes de foin en séchage solaire et 100 tonnes de foin par an (sans séchage).

Pour le GAEC, l'intérêt de l'installation d'un séchage solaire repose sur :

- Une meilleure qualité du fourrage,
- Une augmentation de la quantité de récolte de fourrage,
- Une grande facilité d'utilisation (temps de travail, souplesse, organisation de chantier...),
- Une diminution du besoin en ensilage.

Description de l'installation

Caractéristiques des équipements

- 600 m² de toiture récupérant l'énergie solaire,
- 360 m² d'aire de séchage en 2 cellules
- 1 ventilateur de 25 CV,
- 1 griffe avec bras télescopique de 10 m sur pont roulant pour le chargement et le déchargement des cellules de stockage en translation sur 2 axes.
- Étude menée par SGF Conseil (12310 Séverac l'Eglise)



Griffe avec bras télescopique



Gaine de récupération

Éléments économiques

Investissements

Bâtiment	84 000 € TTC
Aménagement pour séchage (capteur solaire, caillebotis...)	34 000 € TTC
Griffe	27 000 € TTC
Ventilateur	7 500 € TTC
Investissement total	152 500 € TTC

Une partie des travaux a été réalisée en auto construction.

Subventions hors construction bâtiment

Aides collectivités (Conseil Général, Conseil Régional)	30 000 €
ADEME	3 000 €
Totaux aides	33 000 €

En partenariat avec :



→ Pour toute information n'hésitez pas à contacter l'Aduhme. Nous pouvons vous accompagner.

Aduhme, agence locale des énergies
129 avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 42 30 90
contact@aduhme.org • www.aduhme.org